LES SEANCES D'HIER A LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le contingentement des charbons

» La production française a augmenté. Dans la consommation totale, elle atteint 64 %. A l'occasion des négociations avec la Grande-Bretagne, j'ai veillé à ce qu'on ne donnât pas satisfaction à l'accroissement du contingentement. J'ai agi de même à l'égard de la Pologne et de tous les autres pays. Il n'entrera pas un gramme de charbon de plus que le contingent prévu.

» J'ai envisagé une réduction du contingentement des importations. Mais il ne faut pas qu'une telle mesure nuise à notre économie nationale. Je ne suis pas certain que l'économie serait très grande pour l'acheminement du charbon sur Paris par le canal du Nord, mais je me rendrai sur place pour étudier la question.

» Des efforts ont été entrepris pour que le charbon des houillères du Nord et du Pas-de-Calais soit acheminé par Dunkerque pour les ports français de l'ouest. Je pense que cette tentative réussira. Les compagnies de chemins de fer ont, en effet, diminué leurs achats de charbon, car elles ont elles-mêmes à réaliser des économies.

» J'ai demandé aux compagnies de chemins de fer qu'elles s'adressent par priorité aux charbons français. Je suis décidé à veiller très sévèrement aux contingents. Il y a, en effet, certains dépassements. Je veillerai donc à la réalité des contingentements.

La main-d'œuvre étrangère

» Pour les ouvriers étrangers, leur main-d'œuvre joue, dans le Nord, un rôle considérable. Je crois cependant qu'il est normal que cette main-d'œuvre puisse être invitée à regagner ses foyers alors que le mineur français est réduit au chômage. On a d'abord rapatrié les volontaires, puis les célibataires et, enfin, ceux qui avaient encouru des condamnations ».

M. FLANDIN rappelle qu'il y a 70.000 ouvriers étrangers sur 240.000 ouvriers mineurs. Il y a donc une certaine marge pour prendre des mesures utiles à la main-d'œuvre française.

« Je ferai, dit-il, l'impossible pour augmenter le nombre des jours de travail des ouvriers français. Pour la réduction des heures de travail par semaine, le problème n'est pas national, il est mondial. Les conditions de travail doivent être les mêmes dans les différents pays producteurs. J'accepte le rendez-vous que m'ont donné les interpellateurs. En attendant ce débat, je ferai tout pour remédier à la douloureuse situation des ouvriers mineurs »

MM. RAMADIER et DESPREZ-POTIE appuient les observations de leurs collègues au sujet des salaires des ouvriers mineurs.

La discussion des interpellations est renvoyée, conformément à la proposition du gouvernement, après celle des interpellations déjà inscrites à l'ordre du jour.

LA FAILLITE DE LA BANQUE DES COOPÉRATIVES

Au début de la séance d'hier matin, la Chambre a discuté de la date de certaines interpellations.

M. GERMAIN-MARTIN, répondant à M. Fernand Laurent, qui a déposé une interpellation sur la faillite de la Banque des Coopératives, propose d'en fixer la date à la séance du matin de vendredi prochain, parce que le gouvernement désire informer la Chambre des mesures qu'il compte prendre pour sauvegarder le mouvement coopératif.

La proposition du ministre des Finances est adoptée.

La suppression de postes dans les écoles primaires

Le ministre de l'Instruction publique demande ensuite de joindre l'interpellation de M GOUNIN, sur les économies réalisées par le gouvernement par la suppression de nombreux postes dans les écoles primaires, à celles sur les décrets-lois ajournées à une date ultérieure.

M. BERTHOD déclare alors qu'il acceptera la discussion de ces interpellations lorsqu'il aura les renseignements nécessaires et, après les interventions de MM. FROSSARD et VARENNE, la Chambre décide d'inscrire ces interpellations aussitôt après celles inscrites à l'ordre du jour.

La Chambre renvoie à la suite une interpellation de M. BAYLET, sur un scandale administratif qui intéresse la compagnie des chemins de fer du Midi

LA POLITIQUE AGRICOLE

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Fernand BOUISSON. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement.

M. Pierre MICHEL, monte le premier à la tribune. Il retrace les difficultés insurmontables que connaît actuellement le monde agricole, notamment pour la vente des blés.

L'orateur s'élève contre les saisies de certains fermiers.

M. THOMAS, demande que la caisse de crédit agricole ne fasse pas de prêts à court terme au-dessous de 6 mois et il fait le procès de la politique agricole du gouvernement.

M. CHEVRIER, proteste contre certaines campagnes de presse qui accréditent des légendes et il pose la question du lin et du chanvre. Il montre combien est difficile le contrôle des farines.

M. G. MOUTET, évoque la question du maïs et demande le soutient du gouvernement. M. MORINAUD, l'appuie.

La clôture de la discussion générale est votée.

Le président donne lecture des ordres du jour. Le 1er de M. BRACHARD et de ses amis du groupe radical-socialiste faisant confiance au gouvernement pour proposer de toute urgence des mesures propres à atténuer la crise.

L'ordre du jour de confiance

Voici le texte de l'ordre du jour de confiance, déposé par M. Brachard et accepté par le gouvernement :

« La Chambre, considérant le trouble actuel du marché du blé et la proximité de l'époque de la prochaine récolte, convaincue qu'un retour à la liberté du commerce des grains serait dangereux et pourrait provoquer la ruine des producteurs français par l'effondrement des cours. Fait confiance au gouvernement pour proposer au parlement et faire adopter par lui, de toute urgence, au cours de la présente session, les mesures susceptibles :

» 1° De régler avant le début de la campagne de 1934-1935, et de façon définitive, le sort de l'excédent ;

» 2° Garantir, si possible, avant la fin de 1934, et en tout cas dans le plus court délai, la vente à prix légal du poids total de l'excédent de 1933 par une organisation méthodique étroitement contrôlée des reports et de la vente du blé de report ;

» 3° De régler dès maintenant, pour la satisfaction complète des besoins de la consommation et sous le régime d'un prix minimum, les modalités d'une répartition mensuelle ou trimestrielle à la minoterie par quantités correspondantes à la consommation du pain et permettant à chaque département des livraisons proportionnelles à l'importance de sa récolte ; d'envisager toutes dispositions assurant la concordance sincère entre le prix du pain et celui du blé ;

» 4° De faire face, par l'émission d'un emprunt du blé, aux besoins d'argent de la culture ;

» 5° Assurer, par le jeu du tarif douanier et des contingentements nécessaires, la protection des céréales secondaires et celle de la production française de l'élevage et du lait ;

» Repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour ».

LE VOTE

L'ordre du jour Brachard, accepté par le gouvernement et pour lequel le président du conseil avait posé la question de confiance a été voté par 430 voix, contre 125.

La séance est levée à 18 h. 30, prochaine séance mardi, 10 heures.

L'ENTREVUE DE M. DOUMERGUE ET DES RADICAUX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Gaston Doumergue aurait assuré, en outre, la délégation que l'inspiration de ces campagnes devait être cherchée ailleurs que parmi les membres du cabinet qui demeurent tous partisans du maintien de l'apaisement.

Les travaux parlementaires

Puis il aurait évoqué les différents problèmes qui se posent à l'heure actuelle et qui auront à être résolus avant la clôture de la session — crédits militaires, vente du blé, réforme fiscale — ainsi que les autres questions auxquelles il attache une importance primordiale et notamment la réforme de l'Etat, y compris la réforme judiciaire et, éventuellement, la réforme électorale.

Union ou dissolution

M. Gaston Doumergue a même, semble-t-il, souligné l'œuvre d'union qui devait être réalisée pour aboutir à des solutions, et indiqué qu'au cas où celle-ci ne pourrait intervenir, faute d'entente au Parlement, il se trouverait dans l'obligation de consulter le Sénat sur l'opportunité d'une consultation électorale anticipée, qui aurait à se prononcer alors sur le différend qui séparerait le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Les délégués ont observé alors qu'au cas où une mesure comme la dissolution viendrait à se réaliser, les forces politiques de gauche pourraient, éventuellement, se regrouper.

La conversation s'est poursuivie dans un esprit de grande cordialité. Le président du Conseil a fait appel à la délégation pour lui demander de s'associer au gouvernement en vue d'assurer la défense des institutions républicaines pour laquelle il a été appelé au pouvoir au lendemain des événements du 6 février et il a exhorté les délégués, afin d'éviter le retour de pareille éventualité, à bien vouloir garder au gouvernement leur confiance pour assurer l'exercice normal du régime parlementaire.

Au cours des commentaires qu'ils ont faits dans les couloirs, les délégués ont observé, en faisant allusion aux résultats de la trêve, qu'aucun engagement n'avait été pris de part et d'autre, mais que le président du Conseil, avant que la délégation ne se retire, l'avait remerciée de sa demande et l'avait assurée qu'il aurait toujours plaisir à recevoir d'anciens collègues et à s'entretenir avec eux de la situation politique.

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Voici le texte du communiqué remis à la presse par la présidence du Conseil :

« Une délégation du groupe radical et radical-socialiste a été reçue, vendredi matin, par le président du Conseil, et l'a entretenu de la situation politique et économique en général, et de quelques questions particulières qui préoccupent le groupe.

» Le président du Conseil a écouté cet exposé avec intérêt et bienveillance. Il a remercié la délégation de l'esprit dans lequel elle a accompli sa démarche. Il l'a assuré de sa volonté de faire toujours ce qui dépendra de lui pour réaliser l'apaisement et l'union nécessaire par les circonstances ».

L'ACCORD A LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'intervention de M. Barthou

A 16 h. 15, la commission générale du désarmement est ouverte par le président Henderson.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères de France, monte à la tribune. Il déclare que le texte du projet de résolution français a été amendé après un échange de vues utile — jamais la délégation française n'a pensé que son premier texte fut definitif — elle a voulu poursuivre une œuvre de transaction et de continuation.

Le texte soumis aujourd'hui à la commission générale n'abdique, d'ailleurs, aucun des principes toujours défendus par la France.

M. Barthou veut retenir surtout le concours prêté pour cet accord par les chefs des délégations des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Il a trouvé chez le chef de la délégation des Etats-Unis une expérience, une sagesse, une prudence, une autorité, un souci de la paix générale, qui ont aidé puissamment à l'accord. Ainsi, une fois de plus, cette attitude a été conforme à l'amitié séculaire des Etats-Unis.

M. Barthou attache un prix particulier au concours prêté par le chef de la délégation du royaume uni, M. Eden. Ici même, dans cette enceinte, il y eut un jour échange de paroles dont on a exagéré la vivacité. M. Louis Barthou rend un hommage personnel à l'esprit de conciliation et de rapprochement de M Eden. Au nom du gouvernement français, il proclame, après la note du 17 mars, que l'amitié confiante de la France et de la Grande-Bretagne est la caution de la paix générale. Quand des divergences existent entre les deux pays, ceux-ci s'expliquent, car ils sont des pays de liberté. Le document d'aujourd'hui est un témoignage de l'amitié qui les unit.

Le ministre français des Affaires étrangères entreprend ensuite la lecture, en les commentant rapidement, des dispositions du projet de résolution.

Il conclut en disant que la France ne s'est pas retranchée dans un domaine de négation. Elle a proposé hardiment un programme de travail. Elle espère que ce projet de résolution obtiendra l'adhésion unanime de la commission générale. En tout cas, la France a voulu collaborer sincèrement et utilement à l'œuvre du désarmement, c'est-à-dire à la paix du monde.

A 140 KILOMÈTRES A L'HEURE !

Les essais d'automotrice ont eu lieu entre RAISMES *et* AMIENS *La voiture sur rails dans laquelle avaient pris place des dirigeants de la Cie du Nord et des ingénieurs de la « Franco-Belge », a accompli son parcours sans incident. Notre photo montre l'automotrice passant à 140 kilomètres à l'heure au Pont d'Achicourt près d'*ARRAS. (Photo Léturgez, à Arras).

LA CRISE MINISTÉRIELLE EN BELGIQUE

M. de Broqueville est chargé de former le nouveau ministère

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Le Roi Léopold III a commencé vendredi matin ses consultations. Il a reçu M. Poncelet, président de la Chambre, M Dignette, président du Sénat, et M. Vandervelde, président du groupe socialiste ; M. Poulet, président du groupe catholique ; M. Max, bourgmestre de Bruxelles, et M. Dierckw, président du parti libéral.

M. de Broqueville est arrivé au Palais Royal vers midi. Son entrevue avec le roi dura quarante minutes. Quand il est sorti, il annonça aux journalistes : « Le roi m'a chargé de former le gouvernement et je vais faire de mon mieux pour que cela ne traîne pas. »

Il a immédiatement commencé ses consultations. Il a offert le portefeuille des finances à M. Ingenbleek, sénateur libéral, ancien administrateur de la liste civile. M. Ingenbleek n'a pas accepté le portefeuille des finances, mais accepterait en principe un autre portefeuille.

Les différentes consultations faites vendredi soir par M. de Broqueville n'ont pas abouti, mais M. de Broqueville espère, cependant, avoir constitué son gouvernement samedi à midi.

Une déclaration de M. Vandervelde

En sortant du Palais Royal, M. Vandervelde, président du parti ouvrier belge, a fait une importante déclaration sur la politique financière de son parti :

« Le parti socialiste est l'adversaire d'une dévaluation de la monnaie et d'une inflation. Je suis convaincu qu'une monnaie stable est d'un intérêt collectif essentiel En invoquant parfois l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis quand on prône la dévaluation, on ne peut pas oublier que ces deux pays ont fait leur dévaluation en partant d'un taux de monnaie-or d'avant-guerre. Nous avons fait cette opération en dévalorisant notre monnaie de 6 septièmes. Répéter cette opération, serait conduire à la faillite. »

MORTEL ACCIDENT D'AVIATION PRÈS D'ORLÉANS

Un avion militaire, appartenant au Cercle aérien d'Orléans, nouvellement créé, ayant à bord le pilote-moniteur adjudant Chassignet et le mécanicien Desjardins, a fait une chute au nord du terrain d'Orléans, à la suite d'une descente en vrille qui n'a pas été arrêtée à temps

Le mécanicien Desjardins, grièvement blessé, a succombé à ses blessures quelques instants après l'accident.

L'adjudant Chassignet, très grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital d'Orléans.

LA RÉFORME ÉLECTORALE ET LES A.C.

Le bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre s'élève contre le vote incompréhensible par lequel la Chambre a repoussé la discussion immédiate de la réforme électorale et, se faisant l'écho de l'indignation de l'opinion publique, décide d'agir avec énergie, tant auprès des parlementaires que du pays, pour forcer le Parlement à reprendre sans délai l'étude d'une représentation proportionnelle qui puisse assurer la moralité du scrutin.

LA FOIRE DE DOUAI

Commerciale, Industrielle et Agricole, dans un cadre charmant, remporte un brillant succès.

250 stands, nombreuses attractions et fêtes.

VISITEZ LA !

LES FÊTES DU BI-CENTENAIRE DE LA DÉCOUVERTE DE LA HOUILLE, A ANZIN

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Ainsi que nous l'avons annoncé, M P.-E. Flandin, ministre des Travaux publics, se rendra, le 24 juin prochain, à Anzin, pour assister aux fêtes commémoratives du bi-centenaire de la découverte de la houille dans cette région. Le ministre quittera Paris le 23 dans la journée.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 2 juin 1934. — Soleil : lever, 3 h. 50 ; coucher, 19 h. 50 ; Lune : lever, 1 h. 40 ; coucher, 17 h. 45.

Aujourd'hui : Saint-Félicien. — Demain : Saint-Edgard.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 5 juin 1934, à 11 h. : Baromètre : 765 mm. 5 ; Baissé depuis la veille à 10 h. : 2 mm. 5 ; Thermomètre : Fronds : 21.0 ; Minima : 8.4 ; Maxima : 24.4 ; Etat hygrométrique : 52 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 10 h. : Néant ; Direction du vent : Sud ; Force : modérée ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du ciel : nuageux ; Temps probable pour samedi : Assez chaud ; Assez beau

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps faiblement orageux ; Ciel trois quarts couvert avec éclaircie ; Quelques averses ou orages épars ; Vent variable faible. — Maximum de température en faible hausse sur celui de la veille.

AUTOUR DU CRIME D'HAUBOURDIN

Les multiples méfaits commis dans la région lilloise par les trois jeunes bandits arrêtés

Au cours de la journée d'hier, M. Thibaut, juge d'instruction, et M. Romon, son greffier, se sont attachés à établir la nature et l'importance des nombreux vols et cambriolages commis par le lamentable trio de jeunes apaches compromis dans le crime d'**Haubourdin.**

A ce sujet, il est intéressant d'observer l'inquétant processus, l'effarant développement froidement combiné par un adolescent et deux gamins, d'une façon de vivre criminelle et honteuse.

Tous les mauvais coups furent préparés, étudiés intelligemment, puis exécutés avec précision. Dans l'accomplissement de cette sale besogne, on note, outre un essai de perfection matérielle, dans le mal, un soin cynique de réduire au minimum la possibilité des avatars.

Non seulement les trois bandits perfectionnaient de jour en jour leur outillage malfaisant, mais ils n'opérèrent pas un cambriolage sans être armés chacun, d'au moins une matraque métallique, et souvent d'un revolver. Ils cachaient leur visage sous des foulards noirs. Leur agilité simiesque ne connaissait pas d'obstacle. Enfin, ils ne « travaillaient » que la nuit.

Bilan édifiant

Voici les principaux cambriolages commis soit par Momont seul, soit par lui et Garin, soit par eux deux et le petit Clément D... :

Au début de février, c'est le commencement de l'association. Ils disposent de peu d'outille.

Leur premier exploit, qui date de cette époque, semble être le cambriolage des troncs de l'église N.-D. de Grâce à **Loos.**

Le 24 février, c'est l'église Saint-Martin d'Esquermes, à **Lille,** qui reçoit leur visite nocturne. Leur attirail s'est déjà amélioré et Momont est armé d'un revolver.

Le 27 février, ils achètent une nouvelle matraque et attaquent un tramway de la ligne F, place de Tourcoing, à **Lille.**

Le lendemain, ils font l'acquisition d'un second revolver pour l'agression du tramway F. Mis en fuite, ils tirent des coups de feu sans heureusement atteindre personne.

Dans la nuit du 7 au 8 mars, Momont, seul, cambriole les troncs des églises Saint-Martin d'Esquermes à **Lille,** N.-D. de Grâce à **Loos,** et Saint-Paul à **Haubourdin.**

La recette l'encourage et, dans la nuit du 18 mars il emmène Garin à l'église Saint-Paul, puis à l'église Saint-Maclou, également à **Haubourdin.**

Le 6 mai, ils retournent à Saint-Maclou. Décidément, les fidèles de cette paroisse doivent être généreux.

Au début du mois de mai, l'outillage des trois vauriens est devenu copieux ; ils possèdent des chignoles, des pinces, des lampes électriques, des tournevis, une scie.

Enfin, ils volent une perceuse électrique, un chalumeau et tout ce qui est nécessaire pour le faire fonctionner.

Dans la nuit du 7 au 8 mai, ils s'emparent d'une automobile appartenant à la société des emballages électriques d'Haubourdin, où travaille Garin. Cette voiture leur sert à transporter leur perceuse à **Croix,** Dans cette ville, ils descellent les coffres-forts de l'église Saint-Martin, les chargent, puis reprennent la route. A **Fiers,** une panne les oblige à tout abandonner.

Quelques jours plus tard, ils organisent une nouvelle expédition à **Lille,** à l'église Saint-Martin d'Esquermes, — encore une bonne paroisse, — et s'attaquent à un coffre-fort avec une chignole. Il leur faut deux heures pour percer un trou de 3 centimètres. Ils doivent s'en aller les mains vides.

Qu'à cela ne tienne. Dans la nuit du 18 au 19, après avoir volé une perceuse, ils retournent à Saint-Martin d'Esquermes. Le précieux outil pèse 30 kg : ils s'approprient une auto. Dans l'église, ils attaquent le coffre. Entendant du bruit, ils en cherchent l'auteur, revolver au poing. Ils ne trouvent personne, mais abandonnent la partie.

A **Haubourdin,** dans la nuit du 26 au 27 mai ils pénètrent dans la maison Delsalle pour voler un chalumeau.

La nuit suivante, ils s'emparent d'outils chez un garagiste, M. Frémaux.

Ils passent la nuit du 30 au 31 à essayer de voler une automobile. Ils visitent vainement quatre garages.

Le soir du jour où ils ont été arrêtés, ils devaient voler une voiture chez Varin, à **Haubourdin,** et explorer la région de **Lille-Roubaix-Tourcoing,** où ils espéraient trouver une usine non gardée qu'ils auraient pu cambrioler.

Le crime

A propos du meurtre de M. Warnez, rien de nouveau n'est intervenu dans l'instruction

M. Thibaut a commis M. Muller, médecin légiste, à l'examen des matraques saisies sur les bandits.

On saura de cette façon si ces armes peuvent avoir provoqué la fracture du crâne et le coup au côté qu'on a relevés sur le cadavre de M. Warnez.

L'INDICE DU COUT DE LA VIE A ÉTÉ FIXÉ A 82.024 POUR LE PAS-DE-CALAIS

La commission départementale d'études relatives au coût de la vie, chargée de l'établissement de l'indice semestriel de mai 1934, a terminé ses travaux le 5 juin par une séance plénière, faisant suite aux réunions de ses sous-commissions.

Au cours de cette séance, qui s'est tenue à la Préfecture, sous la présidence de M. Paul Dupuy, secrétaire général du Pas-de-Calais, la commission a arrêté à 82,024 l'indice de mai 1934, par rapport à la base 100 qui correspond aux prix moyens de 1930.

L'AVION BLÉRIOT EXPOSÉ A LILLE

Le champ d'aviation de *Ronchin* sera, le dimanche 17 juin, le théâtre d'un grand Meeting d'Aviation auquel participeront de nombreux « as ».

Mais, sans conteste possible, le « clou » de cette manifestation mise sur pied par l'Association Aéronautique du Nord de la France et ses filiales, dont l'Aéro-Club de Lille, sera la présence, parmi les appareils qui évolueront au-dessus du champ d'aviation destiné à desservir la Capitale des Flandres, de la machine à bord de laquelle BLERIOT traversa la Manche en 1909.

Cet aéroplane — pour se servir du terme alors en honneur — est arrivé avant-hier à *Lille* et est actuellement exposé au garage Majestic, rue des Tanneurs à Lille, où le public peut l'examiner à loisir.

Le déplacement en vaut d'ailleurs la peine car il permet, d'un simple coup d'œil, même aux personnes les moins initiées, d'apprécier les énormes progrès qui ont été réalisés, depuis cette époque, en technique aérienne.

Hier, donc, diverses personnalités, parmi lesquelles nous avons noté la présence de MM. **Descamps,** président de la Chambre de Commerce de Lille ; **Steverlynck,** président de l'Aéro-Club de Lille ; Mme **Everaere,** propriétaire du garage Majestic ; MM. **Guez,** commissaire général du Meeting ; **Marin la Meslée,** secrétaire général ; **Didier,** vice-président de l'Aéro-Club de Lille ; **Laurin,** commissaire ; Fred **Leroux, Riel,** etc..., ont assisté à la mise en place de l'avion qui vient en droite ligne du Musée des Arts et Métiers de Paris.

Puis on a sablé le champagne à la prospérité de l'aviation nordiste.

M. STEVERLYNCK, en une courte allocution, a remercié M. Descamps de l'intérêt qu'il avait toujours porté à l'aviation en général et à l'aérodrome de Ronchin en particulier, puis il a fait allusion à certaines difficultés relatives à l'aménagement de ce terrain, difficultés dont nous nous sommes d'ailleurs fait écho en temps opportun.

M. DESCAMPS a déclaré que les membres de l'Aéro-Club de Lille trouveraient toujours un plein appui auprès de lui et les a incités à persévérer dans leurs efforts pour l'installation d'un aérodrome digne de la Capitale des Flandres.

Enfin, M. GUEZ a remercié Mme Everaere d'avoir bien voulu mettre son garage à la disposition du Club pour y exposer le glorieux appareil de Blériot, pionnier de l'aviation française.

Ajoutons, pour terminer, que l'avion restera exposé jusqu'au 16 juin.

LISTE DES CORPS RETROUVÉS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Il a été découvert durant le mois de mai 1934 :

Fontaine-les-Croisilles, près du château d'eau, les restes de deux allemands connus et trois allemands inconnus.

Izel-les-Equerchin : un allemand connu.

Neuville-Saint-Vaast, au Labyrinthe : cinq français inconnus et six allemands inconnus.

Souchez, côte 119 : six allemands inconnus.

Thelus, rue Denfer : trois français connus, deux français inconnus, trois allemands connus, quarante-deux allemands inconnus.

Souchez, au Diorama : un français connu, trois français inconnus, deux allemands connus et treize allemands inconnus.

Neuville-Saint-Vaast, rue Piteux : deux français connus, deux français inconnus.

Roclincourt, propriété Lemaire : quatre français connus, douze français inconnus ; chaînp Pecqueur : neuf français connus, treize français inconnus, trois allemands connus, vingt allemands inconnus.

Carency, pâture Lecreux : un français connu.

Neuville-Saint-Vaast, pâture Lancial : deux français inconnus, six allemands inconnus.

Souchez, à proximité de l'arrêt d'Angres : sept français inconnus.

Angres, fosse N° 6 : un allemand connu et dix allemands inconnus.

Angres, propriété du docteur Louge : trois français connus, un français inconnu, dix-sept allemands inconnus.

Souchez, côte 140 : sept allemands inconnus.

Angres, à l'église : huit allemands inconnus.

Au total 221 corps.

Les restes des militaires français connus ont été réinhumés au cimetière de Lorette en tombes individuelles, les inconnus français dans l'ossuaire du cimetière de La Targette.

Les allemands connus, en tombes individuelles, au cimetière de la Maison Blanche, les inconnus dans les ossuaires de la même nécropole.

Neuville-Saint-Vaast, soldat français : retrouvé une plaque d'identité détériorée sur laquelle on peut lire : ..V... Emile, Dijon, matricule 1432.

LE CARDINAL PRIMAT DE POLOGNE, A ARRAS

Vendredi, venant de Paris, le cardinal Primat de Pologne, Mgr Hlond, est descendu à Arras. Il fut reçu sur le quai de la gare par Mgr Dutoit, évêque d'Arras, accompagné de Mgr Maréchal, vicaire général ; MM. Kars, consul général de Pologne à Lille ; Rejer, président des sociétés polonaises en France ; Rosset,

*Le Cardinal HLOND Primat de Pologne, en gare d'*ARRAS.

commissaire spécial, et Foubert, chef de gare principal.

Le cardinal était accompagné de M. le docteur Paulus Witold, recteur de la mission catholique polonaise en France et de l'abbé Vojoscchowski, secrétaire particulier.

Un déjeuner lui fut offert à l'évêché.

Il a reçu ensuite de nombreuses personnalités et des ecclésiastiques qui avait tenu à le saluer.

A 14 h. 45, il quitta l'évêché pour se rendre au monument polonais de la Targette et à N.-D. de Lorette. Il se rendit à **Brûay,** où il conféra aux enfants polonais les sacrements de la confirmation.

Après cette cérémonie, le Primat de Pologne est parti pour **Cambrai.**

RENAULT en TRAITE de la Cie du NORD

GUIDE Concessionnaire de LOUIS MASSON

LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge

EN VENTE PARTOUT

LA LUTTE contre le chômage

Une démarche du Conseil général au sujet des grands travaux intéressant le département

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Une délégation de membres du conseil général du Nord et de parlementaires de ce département, conduite par M. DANIEL-VINCENT, sénateur, ancien ministre, s'est rendue, hier, à Paris, au ministère du Travail, pour soumettre un certain nombre de suggestions concernant la réalisation dans la région du Nord du plan de grands travaux contre le chômage.

Cette délégation comprenait MM. MAHIEU, ancien ministre, BERSEZ, HAYEZ, POTIÉ et DE LA GRANGE, sénateurs ; DELIGNE, ancien ministre, NICOLLE et DES ROTOURS, députés.

Le rendez-vous avait été fixé à 15 h. 15, mais les ministres proposent et les événements disposent, si bien qu'à l'heure indiquée M. Marquet fit avertir ses visiteurs que, retenu à la Chambre des députés, il ne pouvait immédiatement venir au ministère du Travail. La plupart des personnalités composant la délégation ayant, elles aussi, des obligations urgentes, il fut décidé que M. Daniel-Vincent demeurerait seul au ministère, dans l'attente de M. Marquet.

Les minutes s'écoulèrent, puis le ministre arriva rue de Grenelle, où le sénateur du Nord conférait avec son chef de cabinet. Un entretien eut lieu immédiatement entre M. DANIEL-VINCENT et le ministre. Le sénateur du Nord exposa, dans leurs grandes lignes, les observations que les délégués devaient présenter à M. Marquet. Les parlementaires du Nord venaient trouver le ministre au moment où le programme général des grands travaux publics allait être arrêté pour lui signaler l'importance des attributions qui devaient être faites à leur département. Une proportion importante devait, en effet, lui être réservée dans le partage, pour deux raisons principales : la première est que le département vient au deuxième rang, juste après la Seine, sur la carte de chômage, et qu'en second lieu, le Nord compte le plus grand nombre d'assurés sociaux, par rapport aux autres départements français, soit 700.000.

Devant l'importance des capitaux versés par ceux-ci, il est donc juste qu'une large part leur soit réservée.

M. DANIEL-VINCENT fit connaître que le conseil général recommandait que les travaux entrepris soient appropriés directement ou indirectement aux nécessités économiques générales, afin que leur réalisation puisse avoir de bienfaisantes répercussions pour la population.

Le sénateur du Nord insista également sur la nature des travaux qui devaient être mis en œuvre : construction de routes et d'écoles notamment. A ce sujet, il fit observer au ministre, que les parlementaires désireraient voir entreprendre les travaux rapidement et signala que pour les chômeurs, en grande partie, spécialisés : mineurs, métallurgistes et ouvriers du textile, il importait de trouver les occupations relevant ou approchant leurs métiers.

En terminant, M. Daniel-Vincent appela l'attention de M. Marquet sur la question des subventions de l'Etat.

Le ministre, qui avait écouté avec la plus vive attention la communication faite par le sénateur du Nord au nom de ses collègues parlementaires, lui fit connaître qu'il examinera les suggestions présentées avec la plus grande attention.

Le résultat de cet examen sera communiqué à la délégation du Nord, convoquée pour jeudi prochain, à 11 h. 30. C'est au cours de cet entretien qu'un échange de vues définitif aura lieu.

LA FÊTE DES ROSES A WAMBRECHIES

Le Président et les membres du Comité des Rosati de Flandre donneront leur 26e Fête des Roses le dimanche 17 juin 1934, à **Wambrechies,** dans le parc de M. Jean Catoire.

Cette fête aura lieu à Wambrechies, à 15 heures, au Château de l'Haye. (Tramways O et R).

La remise de la Rose sera faite au poète Léon Bocquet et à l'artiste peintre Albert Dequenne, sous le reinage de Mme Jean Catoire-Clayessens.

Le soir, à l'Hôtel Bellevue, à 20 heures, banquet sous la présidence de M. Henri Langlais, président de l'Association des Journalistes du Nord.

LA PROCHAINE SESSION DE LA COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Voici le rôle des affaires qui seront jugées par la Cour d'assises du Pas-de-Calais au cours de la session qui s'ouvrira le lundi 11 juin, au Palais de Justice de Saint-Omer.

Présidence de M. le Conseiller Jannaut. Assesseurs : MM. Lannoy et Eloy.

LUNDI 11 JUIN. — Mœurs. — Ministère public : M. Tison, substitut du Procureur de la République. Accusé : Collesson Edouard, 40 ans, né à Tournehem, peintre, à Beaumetz-les-Loges. Défenseur : Me Lefrano.

MARDI 12 JUIN. — 1re affaire : Mœurs. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République. Accusé : Lemaire Florent, 38 ans, né à Bergues, ouvrier agricole, à Ambleteuse. Défenseur : Me Legrand

— 2e affaire : Vol qualifié. — Ministère public : M. Tison, substitut du Procureur de la République. Accusés : Rogala Michel, 21 ans, né en Pologne, ouvrier peintre, sans domicile. Défenseur : Me Bigourd. — Beaucourt Marcel, 20 ans, né à Nancy, garçon pâtissier, à Nancy. Défenseur : Me Joseph Lefebvre du Prey.

MERCREDI 13 JUIN. — Assassinat. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République. Accusé : Dupont Fernand, 57 ans, né à Blavincourt (Vosges), ouvrier charpentier, 38, quai du Bassin, à Boulogne-sur-Mer. Défenseur : Me Fehvay.

JEUDI 14 JUIN. — 1re affaire : Mœurs. — Ministère public : M. Tison, substitut du Procureur de la République. — Accusé : Planquette Henri, 38 ans, né à Lapugnoy, journalier, à Beuvry. Défenseur Me Randoux.

— 2e affaire : Mœurs. — Ministère public : M. Tison, substitut du Procureur de la République. Accusé : Karey Joseph, 48 ans, né en Pologne, mineur à Fouquières-les-Lens. Défenseur : Me Joseph Lefebvre du Prey.

VENDREDI 15 JUIN. — Mœurs. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République Accusé : Lemaire Benoit, 58 ans, né à Zudausques, cultivateur. Défenseur : Me Martel.

SAMEDI 16 JUIN. — Incendie volontaire. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République. Accusée : Le Métayer Adrienne, 29 ans, née à Pontivy, ouvrière agricole à Berlancourt. Défenseur : Me Omer Cordonnier.

LUNDI 18 et MARDI 19 JUIN. — Assassinat. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République. Accusé : Gala Ludwig, 33 ans, né en Pologne, mineur, à Sallaumines. Défenseur : Me Jean-Charles Legrand.

MERCREDI 20 et JEUDI 21 JUIN. — Homicide volontaire et port d'arme prohibée ; tentative d'homicide et port d'arme prohibée. — Ministère public : M. Vigneron, Procureur de la République. Accusés : Tritsch Eugène, 28 ans, né à Tager Wiler (Suisse), représentant de commerce à Marcq-en-Barœul et Théry Jean, 26 ans, né à Lille, industriel à Lille.

NOTRE JOURNAL EST LU PARTOUT

Nous avons souvent le plaisir de signaler à nos lecteurs la diffusion de notre journal à travers le monde et l'attachement que lui témoignent nos lointains abonnés.

Aujourd'hui, deux Roubaisiens, M. Louis VAN IMSCHOOT, ancien photographe à ROUBAIX *et son concitoyen, M. Adolphe FONTAINE, nous adressent de la ville de* DETROIT, *aux Etats-Unis d'Amérique, la photographie ci-dessus les représentant en train de lire notre journal dont ils restent les fidèles abonnés.*

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les accidents de la route

Le 22 août dernier, M. Henri de Segonzac, chef d'escadron en disponibilité, demeurant au château de **Bomy** (Pas-de-Calais), revenait d'Amiens, en auto, avec sa femme et sa fille.

Sur le territoire d'**Herlin-le-Sec,** l'automobiliste voulut doubler un chariot chargé de paille et renversa un enfant de 10 ans, le petit Maurice Dumas, qui ne tarda pas à succomber.

Le tribunal de **Saint-Pol** condamna M. de Segonzac à 6 jours de prison avec sursis, 150 francs d'amende et à payer 40.000 francs de dommages-intérêts aux époux Dumas, parties civiles.

D'autre part, le conducteur du chariot, Omer Barthélémy, était condamné à 150 francs d'amende.

En appel, la Cour, après plaidoiries, renvoie l'affaire au 14 juin courant pour l'arrêt.

***

Poursuivi pour homicide et blessures involontaires, à la suite d'un accident d'auto, M. Ursmar Stiernant fut condamné par le tribunal de **Valenciennes** à 1 mois de prison, 600 francs d'amende et à verser 70.754 francs d'indemnité aux parties civiles, MM. Fasciaux J.-B. et Jean Lespagnol et Grevesse.

La Cour confirme le mois de prison, mais accorde au prévenu le bénéfice du sursis ; elle réduit l'amende à 200 francs et fixe le total des indemnités à 32.600 francs.

***

M. Benteux, âgé de 78